

REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

La commune de Scy-Chazelles envisage de reprendre des concessions funéraires dont le titre est arrivé à échéance et pour lequel personne ne s'est manifesté pour le renouveler. La commune publie sur son site internet la liste des concessions qui feront l'objet d'une reprise si aucun ayant droit ne se manifeste. L'arrêté de reprise sera pris le 01^{er} octobre 2018. Une fois cet arrêté signé et publié, il ne sera plus possible de renouveler un titre et les monuments ainsi que les restes mortels seront enlevés par un professionnel. Si une personne souhaite sauvegarder les restes mortels, ils doivent impérativement se rapprocher de la commune afin de se faire connaître.

L'adresse mail du site de la mairie est : <http://www.mairie-scy-chazelles.fr/>
Téléphone : 03.87.60.07.14